

Le point de vue juridique

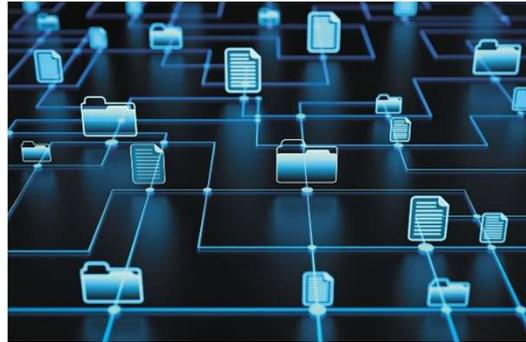


L'IA est une **innovation de rupture** qui désoriente le droit et tend à lui contester son pouvoir normatif.

Le **droit va** nécessairement **influer** sur le développement de l'innovation, soit en le favorisant, soit en le freinant.

Toutes les « branches » du droit sont concernées.

Sans data pas d'IA



« Attirer l'attention sur l'essentiel : **les données** »

« La valeur n'est pas là où l'on croit : elle provient des données nécessaires à l'apprentissage bien plus que de l'algorithme »

Rapport du Conseil National du Numérique (CNNum) – Mars 2017

Les règles de droit applicables au Big data



Des enjeux qui vont bien au-delà des données à caractère personnel....

Données variées, de différentes natures, disséminées, réutilisables sans perte de qualité, multiples formats....

Multitude de régimes juridiques, plus ou moins contraignants, « *soft law* », accords contractuels.

Quel résultat en pratique ?



Importance de l'encadrement des projets d'IA par des **accords contractuels**, de façon à clarifier les règles applicables, les « contextualiser » au cas spécifique à traiter.

Gérer les revendications des acteurs impliqués faisant valoir des **droits exclusifs** sur les données (brutes et résultats).

Le droit est-il efficace pour les données dans ce contexte ?



Cadre juridique clair ?

L'accès aux données pose des problèmes de **concurrence** (algorithmes open source / « main mise » sur les données),

La revendication de **droits exclusifs de propriété** est aussi un frein au développement de l'IA,

Le **droit sui generis des bases de données** n'est pas adapté aux mégadonnées...

Aperçu des règles de droit en vigueur

Données à caractère personnel / Données non-identifiantes : le RGPD qui est une réponse globale et cadre juridique commun dans l'UE.

Données privées / Données publiques : loi République numérique, règlement adopté le 4 octobre dernier sur la libre circulation des données non personnelles (mégadonnées).

Stratégie européenne différenciante des géants du web et pertinente. Impact extraterritorial.

Merci pour votre attention

Nathalie Puigserver (P3B AVOCATS, Paris)

Julia Petrelluzzi (Paris Saclay)

